

# Elevages et races locales sur le territoire de la communauté d'agglomération du douaisis, Douaisis Agglo



*Les races régionales des Hauts-de-  
France : élevage, filières et éco-  
pâturage*

Réalisation dans le cadre de la convention de partenariat avec :  
*Septembre 2021*

# **Elevages et races locales sur le territoire de la communauté d'agglomération du douaisis, *Douaisis Agglo***

*Les races régionales des Hauts-de-France : élevage, filières  
et éco-pâturage*

*Septembre 2021*

*Référence à utiliser pour la citation du présent rapport :*

---

- Rivet M., Piedanna F. Carotti S., Stievenard R. [Coord. Marchyllie M.], 2021. *Elevages et races locales sur le territoire de la Communauté d'agglomération du douaisis : Douaisis Agglo. Les races régionales des Hauts-de-France : élevage, filières et éco-pâturage. Espaces naturels régionaux / Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France (ENRx-CRRG). Villeneuve d'Ascq : 28 pp.*

*Un second rapport d'ENRx-CRRG Hauts-de-France sur le patrimoine légumier du douaisis complète également l'expertise du patrimoine animal.*

## Contexte de l'expertise

*Ce présent rapport a été établi par **Espaces naturels régionaux (ENRx)** au titre de sa mission régionale du **Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France**, et dans le cadre de la convention de **partenariat avec Douaisis Agglo** pour la réalisation d'un diagnostic de territoire : comment développer les produits durables et de qualité sur le territoire du Douaisis ?*

*Intégrée dans un partenariat multiple (Espaces naturels régionaux et son Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France, le Groupement Régional pour la Qualité alimentaire, la Chambre d'Agriculture du Nord et du Pas-de-Calais et A Pro Bio), **cette expertise contribue à la réalisation d'un diagnostic territorial sur les produits durables et de qualité existants sur le périmètre de DOUAISIS AGGLO**. Leur développement permettra aux exploitations agricoles de se renforcer, de tendre vers une croissance économique et de proposer aux consommateurs des produits labellisés.*

*L'intervention territoriale d'ENRx - Centre Régional de Ressources Génétiques, du Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire et de la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais a été construite de manière à compléter les actions entreprises par les partenaires de la politique agricole et alimentaire territoriale, chacun intervenant selon sa spécialité et son domaine de compétences. La coordination des structures est assurée par DOUAISIS AGGLO.*

## Sommaire

Contexte de l'expertise .....	3
A. Les élevages de races locales sur le territoire du douaisis (département du Nord).....	5
1) La race bovine Bleue du Nord.....	6
2) La race bovine Rouge Flamande.....	6
3) La race équine Boulonnaise.....	7
4) La race équine Trait du Nord .....	7
5) Un Plan de Sauvegarde et de Valorisation régional pour les races équines.....	7
6) La race ovine Boulonnaise .....	8
7) Les organismes de sélection agréés et le Centre régional de ressources génétiques Hauts-de-France .....	8
8) L'empreinte historique et territoriale des races locales .....	8
B. Les races locales valorisées par des filières régionales.....	10
1) La filière « Rouge Flamande Excellence ».....	10
2) La filière « l'Agneau Boulonnais®, Agneau des Terroirs du Nord ».....	10
3) Une marque « ombrelle » en émergence pour la Bleue du Nord.....	10
4) Les démarches de filières .....	11
C. L'éco-pâturage, un levier supplémentaire pour nos éleveurs de races locales.....	12
1) L'éco-pâturage avec des races locales.....	12
2) L'éco-pâturage avec des races locales et rôles du CRRG .....	13
3) Les conditions d'un éco-pâturage avec une race locale.....	13
4) L'éco-pâturage avec des races locales sur le territoire Douaisis Agglo.....	14
5) L'éco-pâturage avec des races locales en Hauts-de-France.....	16
D. Les autres races locales des Hauts-de-France : les races de basse-cour .....	17
Références bibliographiques, documentaires et webographie .....	20
Table des illustrations et des tableaux.....	22
ANNEXES.....	23

## A. Les élevages de races locales sur le territoire du douaisis (département du Nord)

La région Hauts-de-France possède un patrimoine génétique vivant important. Son patrimoine animal, fort de sa diversité, est cependant soumis à de nombreuses pressions du monde agricole. De ce fait, les cinq grandes races régionales du territoire, que sont les bovins de races : Bleue du Nord et Rouge Flamande, les chevaux de races : Boulonnaise et Trait du Nord, et la race ovine Boulonnaise, sont reconnues comme menacées de disparition en raison de la faiblesse de leurs effectifs.

En France, la définition de « **race locale** » (animale) est inscrite au Code Rural Français dans l'article D-653-9 : « **une race majoritairement liée par ses origines, son lieu et son mode d'élevage, à un territoire donné** ». Selon la Loi toujours, une race est dite « **locale** » lorsque 30 % des effectifs d'une même race sont recensés dans un seul département ou 70 % dans trois départements limitrophes deux à deux. La taille totale de la population animale n'entre pas dans les critères de définition (Code Rural français, Arr. 29/04/2015, consolidée 05/09/2018 ; INRAe, 2018 ; INRA, 2015).

Les races locales et les races menacées d'être abandonnées pour l'agriculture sont mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et définies aux articles 3 et 4 constituent des ressources zoogénétiques présentant un intérêt particulier pour la conservation du patrimoine génétique du cheptel ou pour l'aménagement du territoire au sens de l'article D. 653-10 du Code rural et de la pêche maritime.



Figure 1 : Flyers de présentation des races des Hauts-de-France, des filières et des structures impliquées

Le Centre régional de Ressources Génétiques (ENRx-CRRG) a édité des flyers de présentation des races animales des Hauts-de-France<sup>1</sup> qui sont téléchargeables sur le site [www.enrx.fr](http://www.enrx.fr)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir également le Bilan d'activités 2019 / 2020 d'ENRx-CRRG « Une promotion des races régionales multi-supports » : <http://www.enrx.fr/Boite-a-outils-ENRx/Bilans-d-activites-ENRx-et-CRRG>

<sup>2</sup> Flyer « Races des Hauts-de-France » en téléchargement [ICI](#) (voir « Liens de téléchargement » en fin de rapport)

## 1) La race bovine Bleue du Nord

La race bovine Bleue du Nord couvre un berceau historique d'élevage partagé entre le Nord de la France (548 vaches faisant l'objet du contrôle laitier en France dans 43 élevages en 2020) et la Belgique (Wallonie et Flandre). C'est une race à deux fins : lait et viande.

Elle combine les avantages d'une bonne production laitière avec une remarquable aptitude bouchère.

Fort de sa rusticité et de sa longévité exemplaire, elle valorise très bien l'herbe.

La Bleue du Nord produit une viande tendre de qualité, disponible sous forme de caissettes chez plusieurs éleveurs.

Côté laitier, le Pavé Bleu est un fromage racial au lait cru entier à pâte molle persillée en forme de pavé et à la croûte bleue grise rappelant la robe de la race ; un second fromage lacté cendré est en cours de création. Quelques jeunes éleveurs diversifient leurs transformations avec la fabrication de beurre, yaourts et glaces.



Figure 2 : La race bovine Bleue du Nord

## 2) La race bovine Rouge Flamande

La Rouge Flamande est une race bovine et sans doute le fleuron historique de l'élevage laitier des Hauts-de-France (826 vaches contrôlées dans 90 élevages en 2020).

C'est une race laitière spécialisée qui a conservé toute sa rusticité.

Elle valorise très bien l'herbe des prairies de la région notamment grâce à l'écopâturage<sup>3</sup>.

Elle est une race de choix pour les éleveurs qui pratiquent la vente directe. En effet, de nombreux produits laitiers fermiers et de caractères existent : un beurre jaune typé, des fromages régionaux.



Figure 3 : La race bovine Rouge Flamande

Sa viande a une saveur remarquable, elle est valorisée dans le cadre d'une filière haut de gamme sous la marque « **Rouge Flamande Excellence** » et par un opérateur bio.

---

<sup>3</sup> Définition de l'écopâturage ou de l'écopastoralisme : chapitre C.

### **3) La race équine Boulonnaise**

La race équine Boulonnaise, dont l'origine daterait de 54 avant Jésus-Christ, est fortement menacée par la faible taille de sa population (162 poulains immatriculés, 287 juments saillies, 58 étalons approuvés, 128 éleveurs en 2019) et son niveau élevé de consanguinité.

Le Boulonnais est un cheval de trait puissant, vigoureux, aux allures actives et brillantes. Il est très élégant et racé.

Il est employé à de nombreuses fins : travaux des champs, débardage de bois, attelage de loisir ou de compétitions.



*Figure 4 : La race équine Boulonnaise*

### **4) La race équine Trait du Nord**

Le cheval Trait du Nord est courageux, calme et attentif. Sa résistance et sa vigueur font de lui un tractionnaire hors pair. Il est employé pour les mêmes raisons que le Trait Boulonnais.

Plusieurs robes caractérisent la race : baie, rouanne, alzane, aubère, gris-fer ou noir. La population dénombre 54 poulains immatriculés, 104 juments saillies, 23 étalons approuvés et 70 éleveurs en 2019.



*Figure 5 : La race équine Trait du Nord*

### **5) Un Plan de Sauvegarde et de Valorisation régional pour les races équines**

Ces deux races équines souffrent de l'absence de débouchés rémunérateurs et sont soutenues dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation de la Région Hauts-de-France 2019-2022. Celui est décliné par un appel à projet de la Région Hauts-de-France « Cheval territorial Hauts-de-France »<sup>4</sup>.

L'utilisation des chevaux au travail constitue un des objectifs importants. Cela nécessite une volonté d'intégrer cette action dans les marchés publics et de prestations de services, notamment de collectivités. Les prestataires utilisant les chevaux de trait sont peu nombreux (Annexe 2). Ils participent au maintien et à la valorisation de notre patrimoine équin des Hauts-de-France.

---

<sup>4</sup> Appel à projets « Cheval territorial Hauts-de-France » sur <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide820>

## **6) La race ovine Boulonnaise**

Le mouton Boulonnais était considéré comme disparu dans les années 80.

Il a été retrouvé, relancé et compte 1 480 brebis contrôlées chez 27 éleveurs en 2020. C'est un animal très solide qui possède de faibles exigences alimentaires ; il présente un grand gabarit et une bonne aptitude à la marche. Il est un outil incontournable de gestion par pâturage des milieux naturels secs. Sa viande de haute qualité gustative, caractérisée par sa couleur rosée et sa tendreté, est valorisée par une filière régionale « **l'Agneau Boulonnais®**, **Agneau des Terroirs du Nord** » qui a plus de 20 ans d'existence.



*Figure 6 : La race ovine Boulonnaise*

## **7) Les organismes de sélection agréés et le Centre régional de ressources génétiques Hauts-de-France**

Toutes ces races sont structurées en organismes nationaux de sélection agréés par le Ministère de l'agriculture et travaillent depuis plus de 35 ans en partenariat fort avec le Centre régional de ressources génétiques Hauts-de-France (CRRG). Tous ces organismes sont conventionnés avec le CRRG.

## **8) L'empreinte historique et territoriale des races locales**

Ces races ont leur propre empreinte historique sur le territoire de la région Hauts-de-France.

Par son passé ouvrier et industriel, le territoire de la Communauté d'agglomération : Douaisis Agglo est peu propice au développement de l'élevage. Le nombre d'éleveurs de races régionales recensés sur le territoire en 2021 est très faible. On y dénombre 1 éleveur bio de Rouges Flamandes et 9 éleveurs de Trait du Nord.

Des pistes de développement sont à poursuivre sur les races locales en lien avec le territoire Hauts-de-France, donc aussi douaisien : travailler avec les éleveurs du territoire pour les ouvrir à l'utilisation de ses races locales, développer une meilleure accession des éleveurs (éco-pâturage avec des races locales) au foncier public avec les collectivités notamment (accompagnement du CRRG possible dans un cadre contractuel avec la collectivité).

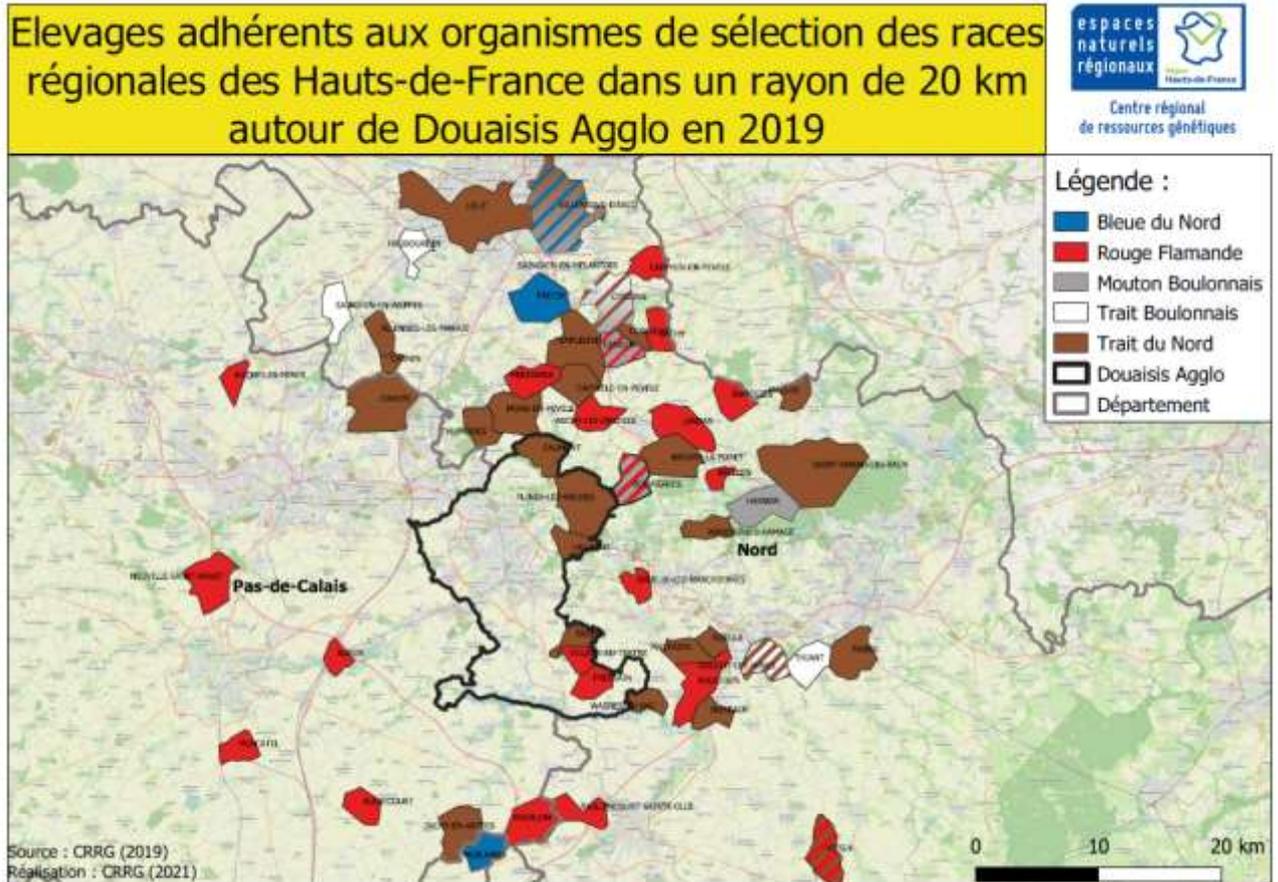


Figure 7 : Elevages adhérents aux organismes de sélection des races régionales des Hauts-de-France dans un rayon de 20 km autour de Douaisis Agglo en 2019-2020 (Source : ENRx-CRRG Hauts-de-France, 2021)

Le constat cartographique démontre un développement en cours de l'éco-pâturage dans le secteur de Douaisis Agglo et à sa proximité. Une veille et un partenariat renforcés sur cette action serait à construire avec les acteurs du territoire (publics ou privés).

## B. Les races locales valorisées par des filières régionales

Afin de mieux valoriser les produits issus de nos races régionales, le Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) et ses partenaires privilégiés travaillent depuis de nombreuses années à la création de filières raciales. Ainsi, plusieurs acteurs du territoire régional sont concertés afin d'impliquer les éleveurs de races régionales dans des circuits de proximité. Une meilleure rémunération de nos éleveurs est également un enjeu fort.

Aujourd'hui, deux filières sont stabilisées : pour la race bovine Rouge Flamande et le mouton Boulonnais.

### 1) La filière « Rouge Flamande Excellence »

La filière « **Rouge Flamande Excellence** » est le résultat d'une initiative d'un opérateur privé : la société LESAGE & Fils à Chemy (59). Cet opérateur est spécialisé dans le secteur d'activité de la transformation et de la conservation de la viande de boucherie et livre des centaines de restaurateurs en région et hors région.

A sa demande dans le cadre de sa gamme de viandes de prestige, une étude de faisabilité a été réalisée et un cahier des charges rédigé. Le prix de vente est fixé à l'année avec une plus-value d'environ 1 € le kg de carcasse par rapport au circuit traditionnel. Les éleveurs forment un collectif et approvisionnent depuis 2015 la filière avec un animal par semaine.

Le CRRG contribue à l'animation de cette filière régionale dans sa relation avec les éleveurs et l'opérateur.

### 2) La filière « l'Agneau Boulonnais®, Agneau des Terroirs du Nord »

La filière « **l'Agneau Boulonnais®, Agneau des Terroirs du Nord** » a été créée en 1997 pour commercialiser les agneaux Boulonnais qui correspondent à une niche de marché (carcasses lourdes) et obtenir une valorisation garantie. La mise en place de la filière s'est faite avec le soutien du CRRG. La marque a été déposée à l'INPI. 17 boucheries artisanales sont approvisionnées en région, 1 250 agneaux ont été commercialisés en 2020 par 12 éleveurs (soit en moyenne 24 agneaux/semaine).

L'association Mouton Boulonnais anime sa filière grâce à l'implication d'un éleveur administrateur et l'implication de la poignée d'éleveurs de l'association.

Aucun point de vente d'agneau Boulonnais en boucherie n'est aujourd'hui présent sur le territoire douaisien.

### 3) Une marque « ombrelle » en émergence pour la Bleue du Nord

Une démarche nouvelle et innovante de création d'une marque « *ombrelle* » est en cours de développement afin de promouvoir et valoriser la race Bleue du Nord et ses produits (alimentaires ou non alimentaires). Cette démarcation, réfléchie et construite de manière

multi-partenaire dans le cadre du projet transfrontalier Interreg « **BlueSter** »<sup>5</sup>, pourra être apposée sur les différents produits commercialisés par les éleveurs (beurre, yaourt, fromage, viande) et opérateurs privés identifiés, ainsi que sur les activités touristiques liées à la race (gîtes, accueil à la ferme, circuits de randonnées, ...).



Figure 8 : Le projet transfrontalier BlueSter en ligne sur [www.projet-bluester.eu](http://www.projet-bluester.eu)

#### 4) Les démarches de filières

Ces démarches sont développées et construites grâce à des partenariats régionaux. Les associations de race assurent la gestion entre les acteurs en amont (éleveurs) et en aval et la coordination des filières.

Dans le cas de filière sous signes de qualité et d'origine (SIQO), le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire (GRQA)<sup>6</sup> a mission d'appuyer et d'accompagner ces filières auprès de l'Etat et de la Région (Plan SIQO Hauts-de-France).

Un observatoire économique des SIQO Hauts-de-France est régulièrement mis à jour et disponible en ligne<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> Le projet BlueSter en ligne : <https://www.projet-bluester.eu/> pour plus d'information sur la race, les éleveurs, les partenaires, les filières et les actions

<sup>6</sup> Les Signes de qualité : <https://www.qualimentaire.fr/signes-qualite-siqo/>

<sup>7</sup> Livrable de l'observatoire économique des SIQO Hauts-de-France : <https://www.qualimentaire.fr/livrable-de-observatoire-economique-siqo-hauts-de-france/>

## C. L'éco-pâturage, un levier supplémentaire pour nos éleveurs de races locales

### 1) L'éco-pâturage avec des races locales

La définition de **l'éco-pastoralisme (ou éco-pâturage)** du CRRG Hauts-de-France est : « *un mode de gestion ou d'entretien à objectifs écologiques d'un espace naturel ou semi-naturel avec l'utilisation d'animaux domestiques de races locales des Hauts-de-France appartenant aux éleveurs partenaires* ».

Ainsi, plusieurs éléments cadrent et assurent la mise en œuvre de l'éco-pâturage avec des races locales en y assignant des objectifs et responsabilités à chaque partie prenante (propriétaire, gestionnaire, éleveur, CRRG) :

#### ⇒ L'éco-pâturage pour conserver et développer nos races locales

Cette modalité d'éco-pâturage développée avec les éleveurs de races locales est indispensable dans l'objectif de conserver voire de développer notre patrimoine génétique de nos grandes races des Hauts-de-France et de contribuer ainsi à la dynamique de l'élevage et à son économie de filière. Les cinq grandes races locales (Rouge Flamande, Bleue du Nord, mouton Boulonnais, cheval Trait du Nord, cheval Boulonnais) sont à petits effectifs. Il est nécessaire ainsi pour assurer leur avenir de développer leurs élevages et effectifs.

#### ⇒ L'éco-pâturage pour atteindre les objectifs écologiques, paysagers et environnementaux

L'éco-pâturage respecte les objectifs de gestion du site à pâturer ainsi que ceux du propriétaire ou du gestionnaire (public ou privé). Le pâturage est pratiqué de manière extensive sans adjonction d'intrant et se caractérise par une faible charge de bétail à l'hectare. Il est d'ailleurs défini au cas par cas et peut être, dans le dialogue avec les parties, revu et adapté au cours des années.

#### ⇒ L'éco-pâturage pour une implication et sous la responsabilité des éleveurs

Les animaux présents sur les sites appartiennent à des éleveurs de races locales adhérents aux organismes de sélection de chaque race. Ainsi, l'éco-pâturage permet de soutenir le monde agricole, notamment les activités de l'élevage et leur économie. Ce mode de gestion participe à la fois à la conservation, au développement des races régionales et permet de maintenir les éleveurs et leurs familles.

#### ⇒ L'éco-pâturage sous contrat pour garantir un partenariat « gagnant-gagnant » et les responsabilités partagées

Une démarche qualitative et contractuelle est mise en place avec la rédaction d'une convention de mise à disposition de surfaces enherbées. Organisé et animé par le CRRG, ce

contrat est signé par les différents partenaires du projet (gestionnaire voire propriétaire, éleveur et CRRG).

L'ouverture d'espaces non agricoles constitue un apport de foncier nécessaire pour assurer une mise à l'herbe des animaux. La gestion encadrée par pâturage constitue pour les gestionnaires de foncier un soutien appréciable de gestion d'espaces et un gain économique.

Cet encadrement contractuel régit ainsi le partenariat « ***gagnant-gagnant*** » entre les acteurs concernés et leurs responsabilités respectives sur la durée convenue.

## ***2) L'éco-pâturage avec des races locales et rôles du CRRG***

Le CRRG assure plusieurs rôles dans la mise en œuvre de l'écopastoralisme avec des races locales.

Selon les modalités qui s'appliquent ou sont en vigueur avec le gestionnaire/propriétaire, il a pour responsabilité de choisir l'éleveur de races régionales qui convient aux particularités du site (surface, type de milieu, proximité, ...) et facilite le dialogue avec les gestionnaires et/ou propriétaires. Il contribue aussi à l'expertise et au conseil pour le choix de l'éleveur au regard du cahier des charges posé par le propriétaire/gestionnaire (si modalités d'appels à candidatures mises en place).

Il s'engage à accompagner et conseiller les gestionnaires et/ou propriétaires dans la mise en œuvre de l'activité de pâturage (aménagement du site, ...). Il assure un appui technique aux éleveurs (pesées, gestion sanitaire, ...). Il propose la rédaction des cahiers des charges et des actes contractuels à mettre en œuvre au regard de la situation du site et des accords des parties prenantes.

Enfin, les opérations de valorisation et de communication sont proposées voire portées par ENRx-CRRG en accord avec les parties prenantes, et parfois avec l'organisme de sélection de la race concernée.

L'utilisation des races locales à faible effectif doit être vue comme une priorité par rapport aux autres races. Pour illustrer cette priorisation, il est proposé de s'appuyer sur l'annexe 1 de ce présent rapport. Les races locales constituent un intérêt patrimonial indéniable au niveau national et régional. Cela permet l'affichage d'un objectif d'intérêt général dans les contractualisations.

## ***3) Les conditions d'un éco-pâturage avec une race locale***

Plusieurs conditions sont nécessaires pour la mise en place de ce mode de gestion : surface suffisante, présence d'un point d'eau approprié, bonne accessibilité à la parcelle avec un véhicule routier, espace clôturé (type URSUS de préférence), présence d'un abri en dur ou naturel et d'un parc de contention pour les bovins, analyse des risques avant mise en place du pâturage (environnement du site, vandalisme potentiel, pollutions...).

#### 4) L'éco-pâturage avec des races locales sur le territoire Douaisis Agglo

Sur le territoire de Douaisis Agglo (Communauté d'agglomération), six sites sont occupés en éco-pâturage par des races locales. Sur les trois éleveurs impliqués, un seul possède son siège d'exploitation sur le territoire. La surface totale des sites est de 16 hectares.

Tableau 1 : Sites en éco-pâturage avec des races locales sur le territoire de la communauté d'agglomération Douaisis Agglo (Source : ENRx-CRRG, 2021)

Sites	Surfaces	Gestionnaires	Eleveurs	Animaux
Arleux (2021)	1,1 ha	Département du Nord (*)	Paul VAN QUICKENBORNE	2 bœufs de race Bleue du Nord
Lallaing (2021)	3,4 ha	CEN Hauts-de-France	Paul VAN QUICKENBORNE	Lot de brebis de race Boulonnais
Courchelettes (2021)	2,8 ha	Commune	Benoît VANBREMEERSCH	5 génisses de race Rouge Flamande
Brunémont (2020)	3,0 ha	CEN Hauts-de-France	Hugues DEWALLE	3 vaches de race Rouge Flamande
Féchain (2016)	5,7 ha	CEN Hauts-de-France	Hugues DEWALLE	5 génisses de race Rouge Flamande
Domaine de la Chaumière	7 ha	Projet de pâturage en cours avec présence du CRRG aux réunions de concertation		

L'ensemble des sites sont contractualisés spécifiquement entre le propriétaire (commune, département), le gestionnaire (département...), l'éleveur concerné et le Centre régional de ressources génétiques (CRRG). Une collaboration cadre est en cours entre le CRRG et le CEN Hauts-de-France.

(\*) Le Département du Nord développe avec Espaces naturels régionaux / Centre Régional de Ressources Génétiques, la Maison de l'Élevage du Nord et la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais une politique rurale d'éco-pâturage sur ses espaces naturels sensibles en priorisant dans ses appels à candidatures les races locales d'éleveurs. L'ensemble du dispositif est suivi et organisé dans le cadre du Comité partenarial agricole et rural (CPAR) du Conseil départemental du Nord depuis 2019.

*Un exemple récent, concret et réussi : l'éco-pâturage avec des flamandes à Courchelettes (59)*



*Figure 9 : 4 génisses découvrent le site le 29 avril 2021 sur le site (Source : ENRx-CRRG, 2021)*

La commune de Courchelettes et ENRx CRRG se sont associés en 2020 autour du projet de création d'un site géré écologiquement par l'éco-pâturage. Plusieurs rendez-vous au sein des locaux de la mairie et sur le site ont permis d'établir la faisabilité du projet. Début 2021, l'entreprise VERT AZUR retenue par la commune est venue poser les clôtures et mettre en place les installations nécessaires pour le bien-être des animaux.

Le 29 avril 2021, une inauguration du site a été faite lors de l'arrivée des animaux. Elle a permis de regrouper les différents élus de la commune et de l'ENRx autour de ce projet novateur et écologique.

Les agents techniques de la commune de Courchelettes participent au projet en prenant en charge la surveillance et l'abreuvement des animaux. Une chance pour ces agents, qui ont la possibilité de diversifier leurs missions.

La mise en place de ce partenariat profite également aux habitants de Courchelettes, qui peuvent ainsi admirer au cœur de la commune, des animaux de race Rouge Flamande pendant la période estivale. La mise en pâturage s'effectue par conventionnement avec un éleveur. Le terrain lui est mis à disposition gracieusement en échange de quoi il s'engage à respecter le cahier des charge (aucun intrant, ni engrais ni produit phytosanitaire sur le site, pas de changement de l'état général de la parcelle). Ainsi, 5 à 6 génisses sont mises à disposition par l'éleveur. Le CRRG a accompagné l'éleveur lors des différents transports. Enfin, un suivi des impacts du pâturage est réalisé (observations, suivi de la hauteur de l'herbe...).

Un bilan de la saison de pâturage est réalisé chaque année permettant ainsi un échange entre la commune et l'éleveur sur les différents critères de réussite du pâturage (gestion des animaux, entretien du site, gestion des plantes invasives...).

L'opération réalisée sur ce site est un bon exemple de partenariat sur le territoire de Douaisis Agglo. La convention est disponible en annexe.

## 5) L'éco-pâturage avec des races locales en Hauts-de-France

En région<sup>8</sup>, 40 gestionnaires et propriétaires publics sont concernés par des conventions ce qui représente 850 hectares sur 70 sites éco-pâturés avec nos races. 29 éleveurs, principalement en races Rouge Flamande et mouton Boulonnais, sont impliqués dans la démarche [données 2018].

Depuis quelques années, l'éco-pâturage est de plus en plus utilisé tant avec des collectivités publiques, qu'avec les entreprises. De nombreux projets voient le jour. ENRx-CRRG est impliqué dans deux programmes en région.

Depuis 2021, une « **expérimentation de développement de l'éco-pâturage dans les Hauts-de-France** » est lancée par la Région Hauts-de-France sur l'ensemble de son territoire. Elle est mise-en-œuvre sur la période 2021-2022 (Cf. le détail de la mesure sur le site régional « *guide d'aides Hauts-de-France* »<sup>9</sup>).

Cette aide octroyée par la Région Hauts-de-France favorise, via un appel à manifestation d'intérêt, les propriétaires fonciers (publics ou privés) de parcelles qui souhaitent les remettre ou les maintenir en bon état écologique en réduisant les interventions mécaniques. Un second objectif est de contribuer à la conservation de la biodiversité domestique en s'inscrivant dans une démarche économique locale privilégiant les races régionales des Hauts-de-France

Ensuite, une plateforme dénommée « PATURE » (**Plateforme de mise en relation des Acteurs des Territoires Urbains et Ruraux en Eco-pâturage**) a été lancée et inaugurée le 11 mai 2021.



Elle est accessible à l'adresse <https://pature.org/> et permet la mise en réseaux de plusieurs acteurs gravitant autour de l'éco-pâturage. Elle est un outil d'aide à la décision pour les

<sup>8</sup> Voir également le Bilan d'activités 2019 / 2020 d'ENRx-CRRG « Développement de l'écopâturage en Hauts-de-France » : <http://www.enrx.fr/Boite-a-outils-ENRx/Bilans-d-activites-ENRx-et-CRRG>

<sup>9</sup> Voir le dispositif d'aides de l'expérimentation de développement sur le site de la Région Hauts-de-France : [https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id\\_dispositif=909](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=909)

gestionnaires désireux de construire leur propre projet. Ce partenariat regroupe ENRx-CRRG, l'association Nord-Nature Chico Mendès et l'association (wallonne) Adalia 2.0.

## D. Les autres races locales des Hauts-de-France : les races de basse-cour

Poules, oies, canards, lapins, pigeons ont peu à peu disparu des basses-cours, conséquences des profondes mutations du monde agricole et ouvrier. **Avec 18 races locales reconnues, les Hauts-de-France possèdent le patrimoine avicole le plus riche de l'Hexagone.** Un bestiaire diversifié qui doit sa survie au travail d'éleveurs passionnés. Le CRRG travaille en partenariat avec la Fédération régionale avicole qui regroupe 27 sociétés ou associations d'éleveurs avicoles.



La région compte :

- **cinq races de poules** (le Combattant du Nord, la Poule d'Estaires, la Poule de Bourbourg, la Coucou des Flandres et la Poule d'Hergnies). Plus ou moins pondeuses, elles trouvent leurs places chez des particuliers.
- **neuf races de pigeons** : le Boulant Lillois, le Culbutant Lillois, le Roubaisien, la Manotte d'Artois, le Boulant Français, le Carneau, le Huppé Picard, le Revellois, le Culbutant Français).
- **une race d'oies** : l'Oie Flamande.
- **deux races de canards** : le Canard de Bourbourg et le Canard d'Estaires.

- une race de lapins : le Géant des Flandres.



Figure 10 : Les races de basse-cour des Hauts-de-France (Edition : ENRx-CRRG, 2020)

Le CRRG est partie prenante dans la conservation de ce patrimoine génétique régional. Il promeut les races locales de basse-cour.

Il édite et actualise l'annuaire avicole<sup>10</sup>. Il encourage les éleveurs amateurs engagés dans la préservation de ces races en offrant un trophée régional qui récompense chaque année le meilleur sujet de chaque race présentée en exposition. Il accompagne également des projets de relance de micro-filières en agriculture et en élevage.

Le CRRG s'implique dans les réseaux nationaux de recherche et de conservation. Cela est le cas pour mettre en place le dispositif pour la Protection des Races Menacées (PRM) avicoles permettant à terme un soutien aux éleveurs ou de travaux scientifiques de caractérisation génétique (Chiron, G. et al, 2018) pour une politique de conservatoire des races locales avicoles (cas de la poule d'Hergnies).

Concrètement, le CRRG a participé activement en 2017 à la création du projet nommé « *Opération Poules régionales 2.0, 2 Poules, 0 déchet* ». Cette opération fait partie du programme Territoire Zéro Déchet Gaspillage du SIAVED. Il est proposé aux habitants de communes ciblées des poules de races régionales afin de réduire la quantité de déchets alimentaires. La distribution des poules se fait une fois par an. Un opérateur capable de fournir des poulettes des races Bourbourg, Coucou des Flandres, Estaires et Hergnies a développé son activité. D'autres communautés de communes ont depuis développé des opérations similaires avec ces races régionales.

<sup>10</sup> Ce document est téléchargeable sur <https://avifede.com/annuaire-avicole-2019/> et sur le site [www.enrx.fr](http://www.enrx.fr)



## Références bibliographiques, documentaires et webographie

- Arrêté du 29 avril 2015 consolidée le 05 septembre 2018 fixant la liste des races des espèces bovine, ovine, caprine et porcine reconnues et précisant les ressources zoogénétiques présentant un intérêt pour la conservation du patrimoine génétique du cheptel et l'aménagement du territoire et mise à jour le 29 novembre 2020 (NOR : AGRT1510465A), JORF n°0109 du 12 mai 2015, URL <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030578634/>
- Département du Nord, 2021. Éco-pâturage : le Nord a besoin de vous ! URL <https://info.lenord.fr/https://info.lenord.fr/eco-paturage--le-nord-a-besoin-de-vous->
- Espaces Naturels Régionaux (ENRx), 2019. La Bleue du Nord et les races locales des Hauts-de-France, ENRx/Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France (CRRG). 8 pp. URL : <http://www.enrx.fr/Boite-a-outils-ENRx/Collection-Journaux-Interparcs-Hauts-de-France/Journal-Bleue-du-Nord>
- Espaces Naturels Régionaux (ENRx), 2020. La Bleue du Nord. ENRx/Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France (CRRG). 2 pp. URL : <http://www.enrx.fr/Ressources-genetiques/Le-patrimoine-animal/Les-races-regionales-et-leurs-actualites/LA-BLEUE-DU-NORD>
- Espaces Naturels Régionaux (ENRx), 2020. La Rouge Flamande. ENRx/Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France (CRRG). 2 pp. URL : <http://www.enrx.fr/Ressources-genetiques/Le-patrimoine-animal/Les-races-regionales-et-leurs-actualites/LA-ROUGE-FLAMANDE>
- Espaces Naturels Régionaux (ENRx), 2020. Le cheval Boulonnais. ENRx/Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France (CRRG). 2 pp. URL : <http://www.enrx.fr/Ressources-genetiques/Le-patrimoine-animal/Les-races-regionales-et-leurs-actualites/LE-CHEVAL-DE-TRAIT-BOULONNAIS>
- Espaces Naturels Régionaux (ENRx), 2020. Le cheval Trait du Nord. Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France (CRRG). 2 pp. URL : <http://www.enrx.fr/Ressources-genetiques/Le-patrimoine-animal/Les-races-regionales-et-leurs-actualites/LE-TRAIT-DU-NORD>
- Espaces Naturels Régionaux (ENRx), 2020. Le mouton Boulonnais. ENRx/Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France (CRRG). 2 pp. URL : <http://www.enrx.fr/Ressources-genetiques/Le-patrimoine-animal/Les-races-regionales-et-leurs-actualites/LE-MOUTON-BOULONNAIS>
- Espaces Naturels Régionaux (ENRx), Syndicat d'Élevage Trait du Nord, 2021. L'annuaire des étalons Trait du Nord. ENRx/Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France (CRRG), 25 pp. URL : <http://www.enrx.fr/Ressources-genetiques/Le-patrimoine-animal/Une-nouveaute>
- Espaces Naturels Régionaux, 2020. Les races de basse-cour. ENRx/Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France, 6 pp. URL : <http://www.enrx.fr/Boite-a-outils-ENRx/Les-Docs-du-CRRG/Telecharger-LES-RACES-DE-BASSE-COUR>
- Espaces Naturels Régionaux, 2020. Les races locales des Hauts-de-France. ENRx-Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France, 2 pp. URL : <http://www.enrx.fr/Boite-a-outils-ENRx/Les-Docs-du-CRRG/Telecharger-le-flyer-LES-RACES-REGIONALES>

- *Espaces Naturels Régionaux, 2021. Bilan d'activités 2019 / 2020. 27 pp. URL : <http://www.enrx.fr/Boite-a-outils-ENRx/Bilans-d-activites-ENRx-et-CRRG>*
- *Espaces Naturels Régionaux, Syndicat Hippique Boulonnais, 2021. L'annuaire des étalons Boulonnais. ENRx/Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France. 54 pp. URL : <http://www.enrx.fr/Ressources-genetiques/Le-patrimoine-animal/Une-nouveaute>*
- *Fédération régionale avicole des Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux/Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France, 2021. Annuaire avicole des Hauts-de-France, 108 pp. URL : <https://avifede.com/annuaire-avicole-2019/> et [www.enrx.fr](http://www.enrx.fr)*
- *Geoffrey Chiron, Hervé Chapuis, Michele Tixier-Boichard, Gwendal Restoux, Xavier Rognon, et al.. 2018. Quelle stratégie pour une politique de conservation des races locales avicoles ? (Biodiva). Innovations Agronomiques, INRAE, 2018, 63, pp.357-371. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01839198>*
- *Groupement régional pour la qualité alimentaire, 2018. Observatoire économique des Signes d'Identification de l'Origine et de la Qualité (SIQO) Hauts-de-France. Mémento 2018. 8 pp. URL : <https://www.qualimentaire.fr/livvable-de-lobservatoire-economique-siqo-hauts-de-france/>*
- *INRA, 2015. Races animales françaises menacées d'abandon pour l'agriculture. Rapport méthodologique novembre 2014 présenté le 14 avril 2015 à la Commission Nationale d'Amélioration Génétique. Étude commanditée et financée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) dans le cadre du programme 215 (étude n° SSP-2014-003). 32 pp.*
- *INRAE, 2018. Les races locales et races menacées, URL : <https://www.inrae.fr/actualites/races-locales-races-menacees>*
- *Nord Nature – Chico Mendès, Espaces naturels régionaux / Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France, Adalia 2.0, 2021. Plateforme de mise en relation des Acteurs des Territoires Urbains et Ruraux en Ecopâturage, URL : <https://pature.org/>*

**Voir aussi :**

- *Appel à projets « Cheval territorial Hauts-de-France » sur <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide820>*
- *Dispositif d'aides de l'expérimentation de développement sur le site de la Région Hauts-de-France : [https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id\\_dispositif=909](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=909)*
- *Projet BlueSter sur la race Bleue Mixte (Bleue du Nord) sur [www.projet-bluester.eu](http://www.projet-bluester.eu)*

## *Table des illustrations et des tableaux*

Figure 1 : Flyers de présentation des races des Hauts-de-France, des filières et des structures impliquées .....	5
Figure 2 : La race bovine Bleue du Nord .....	6
Figure 3 : La race bovine Rouge Flamande.....	6
Figure 4 : La race équine Boulonnaise .....	7
Figure 5 : La race équine Trait du Nord.....	7
Figure 6 : La race ovine Boulonnaise.....	8
Figure 7 : Elevages adhérents aux organismes de sélection des races régionales des Hauts-de-France dans un rayon de 20 km autour de Douaisis Agglo en 2019-2020 (Source : ENRx-CRRG Hauts-de-France, 2021).....	9
Figure 8 : Le projet transfrontalier BlueSter en ligne sur <a href="http://www.projet-bluester.eu">www.projet-bluester.eu</a> .....	11
Figure 9 : 4 génisses découvrent le site le 29 avril 2021 sur le site (Source : ENRx-CRRG, 2021) .....	15
Figure 10 : Les races de basse-cour des Hauts-de-France (Edition : ENRx-CRRG, 2020) .....	18
Tableau 1 : Sites en éco-pâturage avec des races locales sur le territoire de la communauté d'agglomération Douaisis Agglo (Source : ENRx-CRRG, 2021).....	14

## ANNEXES

- *ANNEXE 1 : proposition de quatre catégories pour prioriser l'utilisation des races bovines, ovines, équines dans le dispositif d'écopâturage dans les Hauts-de-France*
- *ANNEXE 2 : Liste des professionnels de la région travaillant avec des chevaux de trait*
- *ANNEXE 3 : Convention de partenariat et de mise à disposition de surfaces enherbées pour le pâturage de bovins à Courchelettes*

**ANNEXE 1 : proposition de quatre catégories pour prioriser  
l'utilisation des races bovines, ovines, équines dans le  
dispositif d'écopâturage dans les Hauts-de-France**

1. LISTE DES RACES BOVINES, OVINE, EQUINES des **HAUTS-DE-FRANCE** MENACEES DE DISPARITION (*en PRIORITE 1*)

ESPECE	RACE
BOVINE	BLEUE DU NORD
BOVINE	ROUGE FLAMANDE
OVINE	BOULONNAIS
EQUINE	TRAIT DU NORD
EQUINE	BOULONNAIS

2. LISTE DES RACES BOVINES, EQUINES, OVINES, CAPRINES, ASINES, PORCINES **FRANCAISES** MENACEES DE DISPARITION (*en PRIORITE 2*)

ESPECE	RACE
BOVINE	ARMORICAINE
BOVINE	BAZADAISE
BOVINE	RACO DI BIOU (Camargue)
BOVINE	BEARNAISE
BOVINE	BRETONNE PIE NOIRE
BOVINE	BORDELAISE
BOVINE	CASTA (Aure et St Girons)
BOVINE	CORSE
BOVINE	CREOLE
BOVINE	DE COMBAT
BOVINE	FERRANDAISE
BOVINE	FROMENT DU LEON
BOVINE	MIRANDAISE (Gasconne aréolée)
BOVINE	LOURDAISE
BOVINE	MARAICHINE
BOVINE	NANTAISE
BOVINE	SAOSNOISE
BOVINE	VILLARD DE LANS
BOVINE	VOSGIENNE
OVINE	AVRANCHIN
OVINE	BAREGEOISE
OVINE	BELLE ILE

<b>ESPECE</b>	<b>RACE</b>
OVINE	BERRICHON DE L'INDRE
OVINE	BLEU DU MAINE
OVINE	BRIGASQUE
OVINE	CASTILLONNAISE
OVINE	CAUSSENARDE DES GARRIGUES
OVINE	COTENTIN
OVINE	LANDAISE
OVINE	LANDES DE BRETAGNE
OVINE	LOURDAISE
OVINE	MARTINIK
OVINE	MERINOS DE RAMBOUILLET
OVINE	MERINOS PRECOCE
OVINE	MONTAGNE NOIRE
OVINE	OUESSANT
OVINE	RAIOLE
OVINE	ROUGE DU ROUSSILLON
OVINE	ROUSSIN de la HAGUE
OVINE	SOLOGNOTE
OVINE	SOUTHDOWN Français
CAPRINE	CREOLE
CAPRINE	DE LORRAINE
CAPRINE	DES FOSSES
CAPRINE	MASSIF CENTRAL
CAPRINE	PEI
CAPRINE	POITEVINE
CAPRINE	PROVENCALE
CAPRINE	PYRENEENNE
PORCINE	CREOLE DE GUADELOUPE
PORCINE	CUL NOIR DU LIMOUSIN
PORCINE	NUSTRALE
PORCINE	PIE NOIR DU PAYS BASQUE
PORCINE	PORC DE BAYEUX
PORCINE	PORC BLANC DE L'OUEST
PORCINE	GASCON
ASINE	BAUDET DU POITOU
ASINE	GRAND NOIR DU BERRY
ASINE	ANE DU COTENTIN
ASINE	ANE NORMAND
ASINE	ANE DU BOURBONNAIS
ASINE	ANE DES PYRENEES
ASINE	ANE DE PROVENCE
EQUINE	POTTOK
EQUINE	ARDENNAIS
EQUINE	AUXOIS

ESPECE	RACE
EQUINE	BRETON
EQUINE	CAMARGUE
EQUINE	CASTILLONNAIS
EQUINE	CHEVAL CORSE
EQUINE	CHEVAL D'AUVERGNE
EQUINE	COB NORMAND
EQUINE	COMTOIS
EQUINE	PONEY LANDAIS
EQUINE	MERENS
EQUINE	POITEVIN MULASSIER
EQUINE	PERCHERON

3. LES AUTRES RACES FRANCAISES NE FIGURANT PAS DANS LES LISTES CI-DESSUS SERONT EN **PRIORITE 3**.
4. **A DEFAUT TOUTES LES AUTRES RACES D'ORIGINE NON FRANCAISES**

## **ANNEXE 2 : Liste des professionnels de la région travaillant avec des chevaux de trait**

### ⇒ *Caval'Trait, Wivina Goliasse,*

---

- 21 rue du Mont du Gibet, 59230 Saint Amand-Les-Eaux, Tél. : 06.33.28.62.18, [cavaltrait@orange.fr](mailto:cavaltrait@orange.fr)
- Utilisation du cheval Trait du Nord en milieu forestier, rural, urbain et périurbain ; réalisation de tous types de travaux (débardage, décolmatage de cours d'eau, ramassage de déchets, arrosage de plantes, ...)

### ⇒ *Astra Cheval Services,*

---

- 15 rue de la creuse, BP 14008 Wizernes, 62 503 Saint Omer cedex, Tél. : 03.21.93.60.60
- Service environnemental (collecte de déchets en porte à porte, entretien d'espaces verts...), de transport (ramassage scolaire, ...) et évènementiel (visite de sites, promenades...)

### ⇒ *Dominique et Brigitte Foret,*

---

- 2 rue du bois, 62310 Maisoncelles, Tél. : 03.21.41.87.33 ou 06.74.21.13.33
- Débardeurs professionnels

### ⇒ *Medhi MALIM,*

---

- 1 Schapebrugghe Straete, 59380 Warhem, Port : 06.30.21.12.96. Mail : [malimjalb@gmail.com](mailto:malimjalb@gmail.com)
- Utilisation du cheval Boulonnais en milieux rural, urbain et périurbain

# ***ANNEXE 3 : Extrait de la convention de partenariat et de mise à disposition de surfaces enherbées pour le pâturage de bovins à Courchelettes***

## **Convention de partenariat et de mise à disposition de surfaces enherbées pour le pâturage de bovins**

*Entre*

**La ville de Courchelettes,  
Mairie  
Place Emile Macra  
59 552 Courchelettes  
Représentée par son Maire, Monsieur Raphaël AIX  
*Ci-après dénommé « propriétaire »***

*Et*

**Espaces Naturels Régionaux,  
Représenté par son Président, Monsieur Anthony JOUVENEL, au titre des activités du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) dont le Siège social est situé au 6, rue du Bleu Mouton, BP 73, 59028 LILLE Cedex,  
*Ci-après dénommé « le CRRG »***

*Et*

**Monsieur  
Eleveur de bovins de race Rouge Flamande et bénéficiant de la certification « Agriculture Biologique », dont l'exploitation se situe au  
*Ci-après dénommé « l'éleveur »***

*Il est convenu ce qui suit :*

### **Préambule**

*La race bovine Rouge Flamande est une race locale des Hauts-de-France à faible effectif reconnue par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation parmi les races françaises menacées de disparition. La race compte actuellement 850 vaches contrôlées dans 75 élevages ; sa population totale est estimée à 2 500 sujets.*

*Espaces Naturels Régionaux (ENRx) est une structure publique d'ingénierie pour l'aménagement, le développement et l'équilibre des territoires. A l'échelle des Hauts-de-France, ENRx porte une mission originale et spécifique : le Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG).*

*Le CRRG s'implique depuis 40 ans dans la conservation des 23 races régionales des Hauts-de-France, dont la race bovine Rouge Flamande, en accompagnant les éleveurs sur la gestion génétique et en participant au montage de filières spécifiques leur permettant de s'ouvrir à de nouveaux débouchés économiques. Il a par ailleurs mis en évidence la rusticité des races régionales et cherche à développer les opérations d'éco-pâturage avec des partenaires tant publics que privés. Ces opérations permettent de soutenir ces élevages de grande valeur patrimoniale, d'augmenter les effectifs et de développer les filières associées.*

*Courchelettes, ville de 2840 habitants avec une superficie de 167 hectares soit 1656 habitants au km<sup>2</sup>. Ce nombre est en évolution suite aux différents programmes de logements réalisés ces dernières années. La commune est implantée aux confins de l'Artois et du Cambrésis, dans la vallée de la Scarpe et est située aux entrées sud-ouest de Douai. Elle est desservie par de bonnes infrastructures routières, à quelques kilomètres de l'autoroute A1, axe important entre les pays du Bénélux et du nord de l'Europe et le territoire national. La ville est aussi traversée par la Scarpe et par la voie ferrée qui relie la Belgique à Paris et au sud de la France, la gare de Douai qui dessert la commune se situe à 5 kilomètres de celle-ci.*

*Le long de la Scarpe, en plein centre-ville, se situe un ancien site industriel de 3 Ha : Duquesne Purina (plan cadastral en pièce jointe). Un aménageur a été choisi début 2021 par le Conseil Municipal afin de bâtir un programme immobilier agrémenté d'espaces verts respectant avant tout le cadre verdoyant et bucolique des 3 Ha. Les travaux pourraient débiter d'ici 2 à 3 ans selon l'avancée des études, démarches....*

*Dans le cadre des techniques alternatives aux désherbages chimiques, mais aussi afin de faciliter les entretiens courants de ce site des 3Ha, cette première expérimentation d'éco-pâturage sur Courchelettes permettra par ailleurs de transmettre ce savoir aux écoles et au grand public.*

## **Article 1 : Objet**

---

La présente convention régit les conditions de mise à disposition de parcelles à des fins de pâturage à l'aide de bovins de race Rouge Flamande. Ces parcelles sont la propriété de la ville de Courchelettes.

La présente convention a pour objet la mise en place de prescriptions d'exploitation favorables au développement de la biodiversité sur les parcelles prairiales concernées en associant des objectifs de préservation patrimoniale de la race bovine Rouge Flamande, de soutien au développement des élevages de ladite race, de sensibilisation aux patrimoines écologique, paysager et génétique.

Considérant que :

- le maintien de certaines pratiques agricoles traditionnelles, et notamment le pâturage, contribue à la sauvegarde des milieux naturels, à la préservation de la qualité paysagère, au respect des sites naturels et de l'équilibre écologique,
- la sauvegarde de la race bovine Rouge Flamande constitue un enjeu d'intérêt patrimonial et général,
- les dispositions de l'article L.411-1 du Code Rural ne sont pas applicables (la mise à disposition du terrain ne se faisant pas à titre onéreux),

La présente convention ne peut être assimilée à un bail rural et est exempte de toute rémunération de quelque nature qu'elle soit. La ville de Courchelettes met à disposition de l'éleveur gracieusement les parcelles visées à l'article 2. L'activité de l'éleveur sur ces parcelles ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière.

Ceci exposé, la ville de Courchelettes propose par la présente, à l'éleveur, qui l'accepte, un contrat d'entretien des parcelles, ci-après désignées.

## **Article 2 : Conditions de pâturage**

---

Les prairies mises à disposition pour le pâturage sont situées sur la ville de Courchelettes. La surface pâturable totale est de 28 095 m<sup>2</sup>.

Les surfaces à pâturer sont constituées des parcelles suivantes :

- parcelle numéro
- parcelle numéro
- parcelle numéro
- parcelle numéro

Le plan cadastral est joint en annexe à la présente convention (annexe 1).

Les dates précises d'entrée et de sortie des animaux sont définies conjointement par Monsieur Vanbremeersch, le CRRG et la ville de Courchelettes, en fonction de l'état des lieux, des conditions climatiques, des règles de sécurité liées à l'exploitation du site et à ses accès, et également de la végétation disponible pour l'alimentation des animaux.

La charge maximale est fixée à 0,5 UBG/ha/an. Dans le même temps, une charge instantanée maximale est fixée entre 2 et 4 UGB/ha. Monsieur \_\_\_\_\_ et le CRRG ajusteront au cours des premières années de mise en pâturage le nombre et le type d'animaux en fonction de la végétation installée et de la pression de pâturage liée à la présence des animaux.

### **Article 3 : Les obligations relatives à la race**

---

Compte tenu de l'objectif de préservation de la race, le troupeau bovin se composera exclusivement d'animaux de race bovine Rouge Flamande appartenant à l'éleveur.

Le CRRG aura un rôle de contrôle de cette obligation de présence de bovins de race Rouge Flamande. L'éleveur devra impérativement respecter cette obligation pour prétendre au pâturage afin que cette opération participe à la démarche globale de préservation de la race.

### **Article 4 : Les engagements de l'éleveur**

---

Monsieur Vanbremeersch, éleveur de bovins de race Rouge Flamande, accepte le principe de pâturage sur les sites concernés et adhère à l'objet de cette gestion.

Il s'engage à :

- Ne mettre que des bovins de race « Rouge Flamande » sur lesdites parcelles.
- Ne mettre que des bovins dont il est propriétaire pour des raisons de responsabilité.
- Mettre sur le site le nombre d'animaux défini pour le bon entretien des prairies et acceptera les ajustements du nombre selon les objectifs écologiques, paysagers ou de bien-être animal. Il communiquera chaque année au CRRG et à la ville de Courchelettes son calendrier de pâturage, les charges de pâturage et le descriptif des bovins mis sur le site par saison.
- Réaliser la pesée des animaux à l'entrée et à la sortie du pâturage et à transmettre les données au CRRG.
- Ne pas déléguer l'entretien des dits terrains à une tierce personne. Tout souhait de changement devra faire l'objet d'une décision commune du CRRG et de la ville de Courchelettes.
- S'interdire tout apport d'amendements minéraux ou organiques ainsi que tout emploi de produits phytosanitaires sur les parcelles concernées par la présente convention. Il réalisera la prophylaxie des animaux, notamment la vermifugation, dans son exploitation. En cas de dérogation du propriétaire avec possibilité de réaliser la vermifugation sur le site, il s'engage à n'utiliser que des vermifuges homologués dans le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.
- Prendre totalement à sa charge le suivi sanitaire, la globalité des frais vétérinaires générés pour le pâturage et la déclaration à la Direction départementale de la Protection des Populations.
- S'interdire tous types de travaux pouvant modifier l'état des enclos ainsi que toute construction d'un abri à destination des animaux. En cas de besoin d'aménagements particuliers, il se rapprochera de la ville de Courchelettes pour définir la possibilité et les modalités de mise en œuvre.
- Effectuer les réparations « légères » (refixer un fil de fer, une clôture) pendant la période de présence des animaux. Si des réparations plus « lourdes » sont à prévoir, il le signalera

immédiatement à la ville de Courchelettes afin que celle-ci puisse intervenir sur les installations qu'elle a réalisées et dont elle est propriétaire.

- Dans le cas de prêt de clés ou d'autorisation d'accès, s'engage à restituer ces éléments à la fin de la saison, notamment lors du départ des animaux.

Les activités de l'éleveur sont placées sous sa responsabilité exclusive. Il devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité de la ville de Courchelettes ne puisse être recherchée ou mise en cause d'aucune manière que ce soit.

Par ailleurs, l'éleveur se conformera aux prescriptions réglementaires et de sécurité spécifiques au site de la ville de Courchelettes ainsi qu'aux prescriptions réglementaires relatives à l'élevage de bovins. En outre et hors les taxes relatives au parcellaire mis à disposition, il fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales liées à l'élevage, de sorte que la ville de Courchelettes ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

#### **Article 5 : Engagements de la ville de Courchelettes**

---

La ville de Courchelettes s'engage, de concert avec l'éleveur, à définir annuellement la charge de pâturage et le système de pâturage à mettre en œuvre au vu des résultats de l'année précédente.

La ville de Courchelettes s'engage à réaliser les implantations de clôtures, d'équipements, des accès et des points d'eau afin d'accueillir au mieux le pâturage bovin. Elle sera accompagnée et conseillée par le CRRG.

La ville de Courchelettes s'engage à assurer la réalisation et l'entretien « lourd » des clôtures (changements de piquets ou de grillage) et ce en dehors de la période de présence des animaux, hormis nécessité exceptionnelle ou liée à la sécurité du site, des activités ou de ses salariés.

La ville de Courchelettes s'engage à fournir les autorisations d'accès aux parcelles pâturées à l'éleveur contractant afin que celui-ci puisse effectuer des visites régulières de contrôle de ses animaux. Elle fera une information collective à tous ses salariés et notamment aux agents référents et agents d'accueil pour faciliter l'accès de l'éleveur.

Dans le cadre de ses activités d'exploitation sur les zones adjacentes à la parcelle pâturée, la ville de Courchelettes signalera tout problème à l'éleveur avec information systématique au CRRG.

La ville de Courchelettes s'engage à fournir à l'éleveur la liste des contacts nécessaires et leurs coordonnées :

Madame Caroline GALLO Directrice Générale des Services au 06.02.15.64.07

Monsieur Alexis DUCONSEIL 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire au 06.16.81.88.30

Services Techniques d'astreinte : 06.49.52.86.44

La ville de Courchelettes s'engage à prendre à sa charge l'abreuvement et la surveillance des animaux et à signaler à l'éleveur tout problème observé. Elle ne peut être tenue pour responsable en cas de signe de mauvaise santé, de décès accidentel ou de vol d'un animal.

La ville de Courchelettes s'engage, en cas de dégradations volontaires ou involontaires des infrastructures, à procéder à leur réparation et à engager les démarches administratives et judiciaires le cas échéant.

#### **Article 6 : Engagements d'Espaces naturels régionaux au titre du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG)**

---

Le CRRG sera amené à contrôler le cheptel bovin pour garantir à la ville de Courchelettes l'utilisation de la race bovine Rouge Flamande sur les parcelles concernées.

Le CRRG s'engage à accompagner et conseiller la ville de Courchelettes dans la mise en œuvre de l'activité de pâturage bovin de race Rouge Flamande.

Il s'engage à gérer les évolutions contractuelles utiles pour assurer la gestion partenariale du site. Il s'engage à participer au groupe de travail mis en place pour s'assurer du bon fonctionnement de la démarche. Il aura à sa charge les comptes rendus annuels et les bilans.

Il s'engage à valoriser cette opération d'éco-pâturage avec une race régionale dans le cadre de communications ou présentations qu'il assure. En accord avec toutes les parties prenantes de la convention, il pourra coordonner la valorisation et la communication de l'opération.

#### **Article 7 : Mise en œuvre de la convention**

---

Les signataires s'engagent à tenir au moins annuellement une réunion sur site afin de faire le bilan de la saison et anticiper la préparation de la saison suivante. Cette rencontre fera l'objet d'un compte rendu transmis aux signataires de la présente convention. Le cas échéant, cette rencontre permettra de préciser et d'arrêter les améliorations et les ajustements nécessaires. Dans ce cas, les signataires jugeront, si cela s'avère nécessaire la réalisation d'avenants conformément à l'article 10.

#### **Article 8 : Valorisation et communication**

---

Les signataires de la présente convention s'engagent à faire mention de ce partenariat dans toutes les communications ou informations valorisant cette opération. Le cas échéant, ils s'accorderont pour faire figurer de manière lisible les structures et le partenariat. Tous les outils de communication (affiches, dépliants, ...) et annonces par voie de presse (écrite et audiovisuelle) devront mentionner obligatoirement le partenariat établi dans le cadre de cette présente convention. Chacun des signataires selon ses capacités mettra à disposition les éléments iconographiques nécessaires dont il dispose pour favoriser la valorisation du projet dans le respect des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle.

Les signataires prendront les dispositions pour organiser ensemble des événements de valorisation et s'accorderont sur les modalités selon le type de manifestation, ainsi que sur la signalétique d'information sur place.

#### **Article 9 : Durée**

---

La présente convention est formalisée pour une première période allant de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2021 soit pour la saison de pâturage de l'année 2021.

Chaque année, la convention sera reconduite jusqu'à la mise en route des travaux du programme Immobilier exposé en préambule. Quelques études des sols, sondages, travaux préparatoires pourront être réalisés sur l'ensemble du site en prévision du commencement des travaux. Chaque partie sera prévenue en amont et une adaptation de l'éco pâturage pourra être mise en place si nécessaire afin de laisser libre accès aux intervenants en toute sécurité.

#### **Article 10 : Conditions de modification et de résiliation de la convention**

---

D'un commun accord des parties, la présente convention pourra faire l'objet d'avenants permettant la modification d'un ou de plusieurs articles.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention ou s'il apparaît un désaccord sur les objectifs ou les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de cette convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et argumentée à l'attention de chaque signataire valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La ville de Courchelettes, propriétaire des terrains, se réserve le droit de résilier la convention à tout moment pour motif d'intérêt général (par exemple lié à un besoin des surfaces mises à disposition pour la réalisation de travaux liés à son activité principale). Cette résiliation sera notifiée aux cosignataires par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis de six mois.

La résiliation, quel qu'en soit le motif, n'appelle aucune indemnisation.

#### **Article 13 : Règlement des litiges**

---

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention, les constatations qui s'élèveraient au sujet de l'exécution et de l'interprétation de la présente convention et n'ayant pu trouver de conciliation à l'amiable seront du ressort du Tribunal territorialement compétent.

Fait à Courchelettes, le 16/4/2021

**Monsieur VANBREMEERSCH, éleveur de  
bovins de race Rouge Flamande,**



**Espaces naturels régionaux,  
au titre du CRRG,  
Le Président  
M. Anthony JOUVENEL**



**La ville de Courchelettes,  
Monsieur Raphaël AIX Maire**

### ANNEXE 1 : Plan de situation du site





Centre Régional de  
Ressources Génétiques  
Ferme du Héron  
Chemin de la ferme Lenglet  
59650 Villeneuve d'Ascq  
tél. +33(0)3 20 67 03 51  
crg@enrx.fr

**ENRx est soutenu par la Région Hauts-de-France pour  
mettre en œuvre des missions d'envergure régionale  
précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle.**



